

Une pétition qui interpelle : défense de la langue française ou promotion des intérêts économiques ?

Christophe Schaffter (CS-POP)

La réforme actuellement en cours dans les écoles de commerce et professionnelles fait encore parler d'elle.

Après Konvink (QE 3460 et QE 3501), voici l'apprentissage de notre langue française qui interpelle. Une pétition circule dans les écoles. On peut y lire :

“Les auteurs de la réforme n'ont de la maîtrise de la langue nationale qu'une vision utilitariste, réductrice et affligeante, cette dernière se résumant à apprendre à répondre poliment au téléphone, à différencier les registres de langue ou à conjuguer correctement le conditionnel, fort pratique il est vrai, pour répondre correctement au téléphone ! Il s'agit bien là des objectifs de la réforme et non d'une synthèse teintée d'ironie...”

Fini la lecture, l'argumentation, une bonne maîtrise de l'orthographe et de la grammaire.

Fini la culture, la littérature, la poésie, l'analyse d'articles de presse, les sorties culturelles.

Résultat de la manœuvre, le contenu du programme de la langue nationale sera largement enseigné par des enseignant.e.s d'autres branches, aucune compétence spécifique n'étant requise pour transmettre des notions aussi basiques que parler poliment !

La pétition se trouve sur le lien suivant :

<https://sauvons-la-langue-retain-die-sprache-salvare-la-lingua.ch/la-petition/>

Cette pétition a été évoquée dans l'émission *Forum* sur la RTS et dans divers journaux de Suisse romande.

<https://www.rts.ch/play/tv/forum/video/une-petition-nationale-demande-la-reintroduction-des-cours-de-francais-dans-les-ecoles-professionnelles?urn=urn:rts:video:15450570>

Dans l'argumentaire joint à la pétition, on lit encore :

“Seule la langue nationale dans laquelle s'expriment nos élèves permet à ces derniers d'élaborer une pensée structurée, de construire une réflexion, d'interroger et de saisir les enjeux et la complexité du monde dans lequel ils évoluent. Il s'agit du principal vecteur d'émancipation, de culture et d'humanisation et il a été réduit comme peau de chagrin... La réforme ne voit dans la langue nationale que le moyen d'intégrer une pensée standardisée, robotisée et surtout sans développement de l'esprit critique, ce dernier ayant fait l'objet d'une éradication totale. **Pour garantir un avenir professionnel, social, culturel et économique à nos élèves et leur permettre de continuer de se former, de progresser, de s'émanciper, de saisir les enjeux du monde ou de se réorienter, nous demandons que la langue nationale sorte des compétences opérationnelles, à l'instar de l'anglais dans certains cantons et qu'elle constitue une branche à part entière.**”

Concrètement, dans les écoles professionnelles et de commerce niveau CFC de notre canton, l'enseignement de l'allemand (4 périodes) et de l'anglais (4 périodes) passent avant le français (3 périodes).

De plus, c'est une approche purement utilitaire et commerciale de la langue française qui est imposée par la réforme et donc par les milieux économiques.

A quoi bon maîtriser l'orthographe, la syntaxe ou encore lire Victor Hugo si on peut vendre encore un peu plus par l'outil numérique et l'intelligence artificielle ?!

Cette situation soulève des inquiétudes quant à la maîtrise du français par les apprentis et étudiants et à la valorisation de notre langue nationale dans le cadre de leur formation. Il convient également de rappeler le mandat constitutionnel imposé à l'État jurassien de favoriser l'illustration de la langue française (art. 42 al. 3 Cst JU). Un Conseil a également été institué en application de la loi concernant l'usage de la langue française adoptée par le Parlement jurassien il y a 15 ans.

Ces exigences constitutionnelles et légales doivent faire partie de la réflexion et de la prise de position du Gouvernement jurassien.

Au niveau national, on peut s'inquiéter quand un canton, comme celui de Zurich, remet en question l'apprentissage du français dans sa grille scolaire.

Le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Promotion de la langue française : Quelles mesures le Gouvernement jurassien envisage-t-il pour renforcer la place du français dans la grille horaire des écoles de commerce et professionnelles afin de s'assurer qu'elle reste une priorité, dans le respect du mandat constitutionnel qui lui impose de favoriser l'illustration de la langue française ?**
- 2. Réforme : Peut-il sortir l'enseignement de la langue française des compétences opérationnelles prévues par la réforme ?**
- 3. Si oui, entend-il agir dans ce sens afin de donner à l'enseignement de notre langue un autre contenu et d'autres ambitions que celles imposées par la réforme ?**
- 4. Si non, entend-il agir et malgré tout donner à l'enseignement de notre langue un autre contenu et d'autres ambitions que celles imposées par la réforme ?**
- 5. Coordination romande : Le Gouvernement est-il en contact avec d'autres cantons romands en lien avec la problématique soulevée par la présente question écrite ? Envisage-t-il une prise de position commune ou une action coordonnée vis-à-vis des autorités intercantionales ou fédérales imposant cette réforme afin de défendre l'enseignement du français dans ces formations ?**

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 07 février 2025